

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 Février 2019**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 03 Décembre 2018

Secrétaire de séance élue : Mme Frédérique BONIN-BRESSON

III. Personnel : Délibération : pour conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance » avec le CDG69

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au cdg69 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Considérant que le comité technique a été consulté lors de sa séance en date du 22 Janvier 2019 sur les choix opérés et notamment celui de mandater le cdg69 pour mener la procédure de mise en concurrence et a rendu un avis favorable;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOUHAITE s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire : dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »
- MANDATE le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque choisi
- S'ENGAGE à communiquer au cdg69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause et autorise le cdg69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.
- PREND acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le cdg69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le cdg69.

IV Commission scolaire : organisation des TAPS 2019-2020

Madame Seigneur présente le résultat du questionnaire établi par le FCPE pour la qualité et l'intérêt des TAPS.

En résumé, l'école publique compte 199 enfants. 96 réponses au questionnaire ont été reçues ce qui représente 123 enfants. Il en résulte que 62.1% des réponses sont pour le maintien actuel avec 4.5 jours d'école, et 31,6% pour le retour à la semaine de 4 jours.

Mme SEIGNEUR et Mme OBERGER, précisent que les enseignants ont voté, lors du conseil d'école, pour le retour à 4 jours d'école par semaine pour les raisons suivantes :

- Réunion des professeurs le mercredi matin n'est pas faisable actuellement, Chasselay étant une des trois communes restée à 4.5 jours
- Constat que les enfants de la maternelle (MS et GS) sont fatigués
- Fermeture d'une classe : certains parents pensent que la semaine de 4 jours peut être la cause.

La commission scolaire propose le retour de 4 jours par semaine d'école pour les raisons suivantes :

- Conservation des classes, éviter une ou des fermetures de classe(s)
- De plus en plus de mal à trouver des animateurs pour les TAPS
- Les associations de Chasselay (Ecole de Musique, foot, tennis ...etc) aimeraient proposer des activités le mercredi matin.

Monsieur le Maire précise que le retour à 4 jours rendra le mercredi en compétence extrascolaire transférée à la communauté de communes qui met en place les centres de loisirs.

Après avoir entendu l'exposé de la commission scolaire, le Conseil Municipal décide pour la rentrée 2019/2020 le retour à la semaine de 4 jours, par 17 voix pour et 2 abstentions.

VI Questions Diverses

- Académie de Lyon : rentrée scolaire 2019-2020 : avis d'une fermeture de la 6^{ème} classe élémentaire, la situation peut être revue lors de la phase d'ajustement du mois de juin 2019.
- Mission locale : rapport national, résultat du 1^{er} semestre 2018. L'objectif de cette enquête est de mesurer la satisfaction des demandeurs d'emplois, quant à la qualité des services rendus au sein des Missions Locales.
- Conseil Communal d'enfants : présence de Mme la Députée le samedi 16 mars 2019 de 9 h 30 à 10 h 30.
- Théâtre « Lulu sur la Coline » : représentation le lundi 18 mars 2019 à 20 h 00.

XIV Réunions de commissions

- Commission Urbanisme le lundi 25/02/2019 à 19 h 00 en Mairie
- Commission finances étendue à tout le conseil le lundi 25/02/2019 à 20 h 30 en Mairie
- Commission Urbanisme le lundi 25/03/2019 à 19 h 00 en Mairie

XV Prochaine réunion du Conseil Municipal

Le lundi 25/03/2019 à 20 h 30 en Mairie